BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 257

19 – CORRÈZE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRIVE-LA-GAILLARDE

Ventes et cessions

980 794 606 RCS Brive.
BRIVE-LA-GAILLARDE46.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : BLG46.
Capital : 15000.00 EUR.
Adresse : 5, Rue De Frappe, 19100 Brive-la-Gaillarde.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ALBI33 Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 15 000,00 EUR Siège social 17 Rue Louis Joly 81000 Albi N° RCS 951 742 758 RCS Albi, est société absorbante BRIVE-LA-GAILLARDE46 Société par actions simplifiée Au capital de : 15 000,00 EUR Siège social 5 Rue De Frappe 19100 Brive-la-Gaillarde N° RCS 980 794 606 RCS Brive, est société absorbée Actif : 19 867,90 EUR Passif : 189 094,28 EUR Actif net apporté : - 169 226,38 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LIGUE MEDICALE LASER, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé 16 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 947 742 292, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BRIVE-LA-GAILLARDE46 depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ALBI33. La société BRIVE-LA-GAILLARDE46 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce suite à la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce. Date du projet : 09/10/2026 Date et lieu de dépôt : lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Albi au nom de la société ALBI33 LE 12/10/2026 lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Brive au nom de la société BRIVE-LA-GAILLARDE46 LE 13/10/2026.